



DÉCLARATION DE M. JEAN-MARC HOSCHEIT,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG AUPRÈS DE L'OIAC,
À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ETATS PARTIES
A LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
(La Haye, 30 novembre – 1^{er} décembre 2020)

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Je me permets, à titre national, d'y ajouter quelques réflexions.

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation, je tiens à vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider cette 25^{ème} session de la Conférence des Etats parties et je voudrais vous assurer de notre plein soutien. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Krassimir Kostov, et le Président du Conseil exécutif, l'Ambassadeur Agustin Vasquez Gomez, pour la manière professionnelle dont il a dirigé les travaux préparatoires de cette session.

Je profite également de l'occasion pour remercier une nouvelle fois le Directeur général de l'OIAC, l'Ambassadeur Fernando Arias Gonzales, et le personnel du Secrétariat technique de l'OIAC qui, cette année, ont dû faire face à de nombreux défis - notamment d'ordre technique - causés par la pandémie mondiale du coronavirus (COVID-19). A ce sujet, je souhaite vous remercier d'avoir mis en place les dispositions pratiques dans le respect des mesures de sécurité liées au COVID-19, permettant ainsi aux Etats parties de suivre à distance les différentes sessions du Conseil exécutif et de cette Conférence.

Pour accomplir sa mission et faire face aux défis actuels, tels que la crise du coronavirus qui a impacté de façon importante le travail du Secrétariat technique, ce dernier doit disposer de moyens financiers prévisibles et de ressources humaines adéquates. Le budget-programme proposé par le Directeur général pour l'année prochaine est équilibré et justifié et nous appelons tous les États parties à la CIAC à approuver le projet de budget-programme de l'OIAC pour l'année 2021.

Monsieur le Président,

Après les événements de Salisbury et d'Amesbury en 2018, lors desquels cinq personnes ont été empoisonnées, dont une mortellement, cette année un nouvel empoisonnement similaire avec un agent neurotoxique chimique de la famille du Novitchok a été perpétré à l'encontre de M. Alexeï Navalny en Fédération de Russie. Heureusement, après avoir reçu les soins nécessaires, M. Navalny a survécu à cet acte criminel.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par cette tentative d'assassinat et condamne fermement l'utilisation de cet agent neurotoxique, qui a d'ailleurs été détecté par trois laboratoires spécialisés indépendants d'Allemagne, de France et de Suède, ainsi que confirmé par deux laboratoires désignés par l'OIAC à la suite d'une demande d'assistance technique. Mon pays réaffirme avec conviction que toute utilisation d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque, quelles que soient les circonstances, ne peut en aucun cas être acceptée. Ceux qui utilisent ces agents toxiques mortels, en violation flagrante de la CIAC, doivent répondre de leurs actes. Nous appelons donc le gouvernement de la Fédération de Russie à coopérer pleinement - et dans la plus grande

transparence - avec le Secrétariat technique et à mener une enquête permettant de traduire les responsables de cet acte criminel en justice.

Monsieur le Président,

Cette année encore, la communauté internationale a été témoin de la violation répétée par la République arabe syrienne de ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous continuons de soutenir les travaux importants réalisés par les différentes équipes de l'OIAC, et notamment l'équipe d'enquête et d'identification qui a publié son premier rapport. D'après les conclusions de ce rapport, les auteurs ayant utilisé à trois reprises des armes chimiques lors des attaques à Ltamenah, en mars 2017, ont été identifiés comme étant des individus appartenant à l'armée de l'air syrienne.

Suite à la publication de ce rapport, une décision importante a été adoptée par le Conseil exécutif en juillet dernier, demandant à la République arabe syrienne de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique dans un délai de 90 jours. Malheureusement, ce délai a expiré en octobre dernier sans réaction de la part de la République arabe syrienne. En conséquence, il appartiendra à la Conférence des États parties d'envisager de nouvelles mesures appropriées.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg demeure préoccupé par la menace que représente l'utilisation en aérosol de substances chimiques agissant sur le système nerveux central (SNC) à des fins répressives. L'aérosolisation de ces produits chimiques risque de causer des dommages graves dans un contexte répressif. Il est donc important d'agir en la matière au sein de notre organisation. Mon pays fait partie avec conviction du groupe important de pays qui ont lancé le processus visant à traiter la question au cours de l'année prochaine.

Monsieur le Président,

S'agissant de la création du nouveau Centre de chimie et de technologie de l'OIAC et de son magasin d'équipement, mon pays est fier de faire partie des 45 États parties (et de l'Union européenne) qui ont contribué les fonds nécessaires, par le biais de contributions volontaires, pour la réalisation de ce projet important. Il permettra de renforcer, entre autres, les capacités d'analyse chimique et la gestion des connaissances de notre organisation. Mon pays se félicite de l'annonce récente faite par le Directeur général concernant la sélection prochaine du constructeur et le début de construction, prévu en été prochain.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire publier la présente déclaration en tant que document officiel de cette 25^{ème} session de la Conférence des États parties sur le serveur externe et le site internet public de l'Organisation.

Je vous remercie.